En deux mots

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **58 (1949)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EN DEUX MOTS

En mai prochain, la Croix-Rouge suisse organisera à nouveau sa traditionnelle collecte, destinée à lui permettre de remplir les tâches suivantes:

a) Création d'une école pour infirmières-chefs; modernisation de l'école d'infirmières du Lindenhof, à Berne, et soutien de la Source, à Lausanne; aide aux infirmières malades et nécessiteuses.
b) Développement et exploitation du service de transfusion sanguine.
c) Acquisition, décentralisation et stockage de matériel d'hôpital — lits, literie, matelas, lingerie, etc. — pour les besoins de la population civile en cas de catastrophes ou d'épidémies.
d) Hospitalisation en Suisse d'enfants prétuberculeux étrangers ou légèrement tuberculeux.
e) Lutte contre la tuberculose infantile à l'étranger, par des envois de secours en faveur de homes d'enfants et de sanatoriums.

Afin de mener à bien ces diverses activités, notre Croix-Rouge nationale a besoin de deux millions de francs.

Une affiche tirée à 8500 exemplaires sera placardée en mai prochain dans toute la Suisse à l'occasion de notre grande collecte annuelle. Elle a été exécutée par le dessinateur d'affiches bien connu Coulon, de Neuchâtel.

La Commission du personnel infirmier de la Croix-Rouge suisse a décidé de tenir en mai prochain une conférence de presse, au cours de laquelle elle exposera l'activité actuelle de la Croix-Rouge suisse dans le domaine de la formation du personnel infirmier.

LE COMITE CENTRAL DE LA CROIX-ROUGE SUISSE A DECIDE D'ACCORDER UNE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE DE 50 000 FRANCS A L'ECOLE D'INFIRMIERES DE LA SOURCE, A LAUSANNE, QUI EST L'ECOLE ROMANDE DE LA CROIX-ROUGE.

En janvier dernier, une équipe médicale de notre Service de transfusion sanguine s'est rendue à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin en vue d'y effectuer des prises de sang. Sur les 84 aspirants de l'école d'officiers sanitaires qui s'y trouvaient et les 14 officiers et sous-officiers instructeurs de cette école, tous se sont annoncés comme donneurs bénévoles, ce qui a permis d'atteindre le résultat maximum de 100 %. Les 40 litres de sang récoltés, représentant des prises de sang de 4 dl. en moyenne, ont été immédiatement convertis en plasma desséché dans notre laboratoire de Berne.

Lors de sa séance extraordinaire du 29 janvier, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a élaboré le projet de nouveaux statuts qu'il soumettra pour étude à la Direction de la Croix-Rouge suisse et aux présidents de nos 78 sections.

La Section de Sierre de la Croix-Rouge suisse a atteint le dimanche 30 janvier son centième abonnement à notre nouvelle revue «La Croix-Rouge suisse», dépassant de 30 exemplaires le contingent que notre Secrétariat général lui avait demandé de placer.

DEPUIS LE DEBUT DE SON ACTIVITE ET JUSQU'A FIN JANVIER DE CETTE ANNEE, LE SECOURS AUX ENFANTS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE A ACCUEILLI EN SUISSE 158 932 ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE.

Du 1er septembre 1945 au 31 décembre 1948, le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a hospitalisé en Suisse 4797 enfants prétuberculeux provenant de 10 pays d'Europe. A la date du 15 janvier dernier, 574 enfants étaient en traitement dans 10 préventoriums de notre pays.

Dans le courant de janvier, la Croix-Rouge suisse a procédé aux envois suivants: un wagon de 7 tonnes de vêtements et de chaussures à destination de la Croix-Rouge hessoise, à Francfort; un wagon de 8 tonnes de vêtements pour enfants à l'adresse de la Délégation de son Secours aux enfants, à Coblence; un wagon de 7 tonnes de vêtements pour la Croix-Rouge bavaroise, à Munich.

A FIN JANVIER, LA COLLECTE DE VETEMENTS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE AVAIT RAPPORTE ENVIRON 40 TONNES.

La Croix-Rouge suisse a mis à nouveau un montant de 5000 francs à la disposition du Comité International de la Croix-Rouge pour ses diverses actions de secours en Palestine.

Un arrangement est intervenu entre la Croix-Rouge française et le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, en vertu duquel ces deux organismes se chargeront du contrôle des 300 prothèses offertes par la Croix-Rouge suisse à des jeunes Français mutilés.

Participant à une soirée organisée le 28 janvier à Bâle au profit des grands mutilés de l'Armée française, le Général de Lattre de Tassigny a adressé ses sentiments de très vive reconnaissance à la Croix-Rouge suisse pour l'aide qu'elle a apportée aux grands mutilés de la première Armée française, en 1946 et 1947, en appareillant de prothèses 700 de ses plus grands blessés.

A L'OCCASION DE SA VISITE OFFICIELLE AU GOUVERNEMENT SUISSE, M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, A EXPRIME A LA CROIX-ROUGE LA RECONNAISSANCE DE TOUTE LA FRANCE POUR L'AIDE QU'ELLE LUI A APPORTEE PENDANT LA GUERRE ET DURANT LES DURES ANNEES D'APRES-GUERRE.